



Divorce - quel recours pour un nom de famille?

Par **les2ju**, le **29/09/2008** à **17:40**

divorcé depuis decembre 2006, j'avais accepté lors du divorce que mon ex-femme garde mon nom de famille, hors aujourd'hui je suis pacsé et j'ai dans le projet de me remarier. rnY a t il un recours pour que mon ex femme ne porte plus mon nom?rnFaut il repasser devant un avocat?

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008** à **17:20**

Le fait qu'une femme mariée puisse porter et utiliser le nom de famille de son époux est une tradition, pas un droit. En effet, la femme mariée, pour tous les documents officiels, s'appellera toujours Madame X (son nom de jeune fille) suivi de ... épouse Y (le nom de famille de son mari).rnrnSi cette possibilité résulte d'un accord tacite entre vous (pas de jugement), il vous suffit donc de lui adresser une LR/AR dans laquelle vous l'informez qu'à compter de telle date, elle vous ne l'autorisez plus à faire usage de votre nom de famille. En principe, et sauf avis contraire de la part d'autres spécialistes de ce forum, il n'est pas utile de passer par l'avocat ni par le JAF.rnrnPar contre, si cet accord est entériné par un jugement, il faudra passer par le JAF.